



Contact presse :

Unédic

Direction Information Communication

Tél. 01 53 17 23 36 / 23 59

| COMMUNIQUE

Revalorisation des allocations au 1^{er} juillet 2009

Paris, le 26 juin 2009

Décision du Conseil d'administration du 26 juin 2008 - revalorisation au **1^{er} juillet 2009** :

- salaire de référence (ARE)..... (Intégralement composé de rémunérations antérieures au 1 ^{er} janvier 2009)	1 %
- partie fixe (ARE).....	11,04 euros
- allocation minimale (ARE).....	26,93 euros
- seuil minimal ARE Formation.....	19,30 euros